

Stages Licence 2020

Procédure à suivre AVANT de commencer un stage

Attention : ce processus peut prendre quelque temps et il est conseillé de vous y prendre *au moins* 3 semaines avant le début du stage. Si votre organisme n'accepte pas la convention de l'université, nous devons demander l'aval du service juridique, ce qui peut allonger le délai au-delà d'un mois.

1/ Envoyer *dès que possible* à l'enseignante référente des stages de licence, Vanessa Nurock (vnurock@univ-paris8.fr), un mail :

- a) incluant un descriptif du stage avec au minimum les informations suivantes :
 - Organisme concerné (nom, branche, lieu du stage)
 - Dates, nombre d'heures hebdomadaires, jours de congé
 - Tâches et encadrement

b) expliquant en quoi ce stage s'insère dans votre projet professionnel/est en lien avec vos études.

NB : l'organisme d'accueil doit impérativement permettre au stagiaire de suivre les cours obligatoires et d'assister aux examens.

2/ Après accord de l'enseignante, la convention de stage est à retirer au secrétariat de science politique, qui vous demandera également certains documents complémentaires à rapporter avant le stage et vous communiquera un bilan à rapporter après le stage.

3/ La convention doit être remplie et signée par l'organisme

4/ La convention doit être signée par l'enseignant-e référent-e et la responsable des stages en dernière instance.

5/ Rapporter les documents (convention signée+ attestation d'assurance et/ou documents complémentaires) au secrétariat.

Remarque : il est possible d'anticiper le mémoire de M1 ou M2 en faisant un stage pendant les vacances d'été (fin août au plus tard) sous réserve de remplir les conditions administratives, d'avoir l'accord des enseignant-e-s référent-e-s et de faire signer les documents fin juin au plus tard.